

MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Votants : 11

L'an deux mille vingt cinq

Le mardi vingt-cinq février

Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le lundi 10 février 2025

Présents : M. Christian VIGNERIE, M. Jacques JAVELAUD (1^{er} Adjoint), Mme Maryse THOMAS (Adjointe), M. Jean MAYNARD (Adjoint), Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Pierre FABRE, Mme Élodie FEIFER, Mme Claudette LORGUE, M. Jean-Luc RESTOUEIX, M. Denis VARENNE.

Absents excusés : Mme Daria PIEKARCZYK, Mme Frédérique GODART, Mme Michelle MOREL qui a donné procuration à M. Jacques JAVELAUD, M. Laurent MOREAU qui a donné procuration à M. Jean MAYNARD.

Secrétaire de séance : Mme Élodie FEIFER

001/2025 – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire précise à l'assemblée que le CFU (Compte Financier Unique) donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et de gestion : Un seul document au lieu de deux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

M. le Maire propose de désigner M. Jean Maynard, en sa qualité de vice-président de la Commission des Finances, comme Président de séance pour le vote des CFU 2024 du Budget Principal et du Budget Assainissement, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 381 450,81 €	1 004 556,83 €
	Recettes réalisées (1)	B	545 228,86 €	1 390 093,20 €
	Restes à réaliser	C	502 411,88 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 295 369,81 €	1 031 339,92 €
	Dépenses réalisées (1)	E	277 792,61 €	1 184 256,35 €
	Restes à réaliser	F	429 999,64 €	0 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B - E	267 436,25 €	205 836,85 €
Résultats antérieurs reportés (+/-)		H	- 86 080,92 €	26 783,09 €
Excédent / déficit		G + H	181 355,33 €	232 619,94 €
Restes à réaliser (+/-)		I = C - F	72 412,24 €	0 €
Résultat cumulé : Excédent / déficit		G + H + I	253 767,57 €	232 619,94 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	33 148,77 €	51 414,16 €
	Recettes réalisées (1)	B	33 251,97 €	51 762,20 €
	Restes à réaliser	C	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	36 273,01 €	56 888,98 €
	Dépenses réalisées (1)	E	33 737,81 €	39 771,23 €
	Restes à réaliser	F	0 €	0 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B - E	- 485,84 €	11 990,97 €
Résultats antérieurs reportés (+/-)		H	3 124,24 €	5 474,57 €
Excédent / déficit		G + H	2 638,40 €	17 465,54 €
Restes à réaliser (+/-)		I = C - F	0 €	0 €
Résultat cumulé : Excédent/ déficit		G + H + I	2 638,40 €	17 465,54 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture

087-218704609-20250225-20250225_001-DE

Reçu le 03/03/2025 **MAYNARD Jean** ayant présenté les comptes administratifs, demande au Conseil Municipal de délibérer après que M. le maire se soit retiré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (exception faite de M. le Maire) **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Assainissement et le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,

VIGNERIE Christian



Accusé de réception en préfecture
087-218704609-20250225-20250225_001-DE
Reçu le 03/03/2025